

Alimentation et transition écologique

LES ENJEUX JURIDIQUES DU VEGETARISME

Rapport de présentation



DCS

 Nantes
Université

Journées interdisciplinaires
du développement durable

— REMERCIEMENTS —

Nous tenons à remercier dans un premier temps l'équipe encadrante de cette journée interdisciplinaire pour l'année 2021-2022, Madame Marine Friant-Perrot, responsable du Master 2 "Droit du marché parcours agroalimentaire", et Madame Gaëlle Mourier-Bouchon, responsable de la Mission pour la transformation écologique. Nous les remercions pour leur temps et leur écoute, mais également l'accompagnement qu'elles nous ont offert afin de nous guider au mieux pour l'organisation de cette journée. Merci aussi à l'équipe technique de l'Université.

Nous souhaitons également remercier les intervenants sans qui cette journée n'aurait pas été réalisable. Merci à eux pour le partage de connaissances qu'ils nous ont apporté : Mme Ronja Bertold de l'Union végétarienne européenne, M. Pierre-Etienne Bouillot, professeur à AgroParisTech, M. Youssef Chatty de l'association consommation, logement cadre de vie, M. Frédéric Mesguich de l'association végétarienne de France.

Merci également à toutes les personnes présentes à cette journée pour qui, on l'espère, cette journée aura été enrichissante et aura permis de débattre de cette question d'actualité.

Les étudiants des Master 2 Droit du marché, option agroalimentaire, et Droit de l'environnement et de l'urbanisme, Université de Nantes :

Andrea ANGER
Carole CHARLOT
Camille SOULET
Marie LAPICQUE
Thelma GLODEAU
Mateo MESSINA
Elise CHARRIER
Charlaine NKIENDA
Lea SOLER
Adja DIAKHATE
Anais ROUX
Marine BARD
Zoé MOLINA
Julien DUHALDE
Alexane BARBU
Apolline POIRIER
Jules TIJOU

— SOMMAIRE —

INTRODUCTION.....	4
PARTIE 1 - Organisation de la conférence : comptes-rendus des réunions.....	6
PARTIE 2 - Tenue de la conférence.....	16
A) Restitution des interventions	
1 - Une émergence du concept de végétarisme. Intervention de Ronja Berthold, Union végétarienne européenne	
2 - L'encadrement juridique du nouveau marché agroalimentaire végétarien. Intervention de Pierre-Etienne Bouillot, maître de conférences à AgroParisTech.	
3 - Les aspirations environnementales et sanitaires du consommateur sont-elles satisfaites ? Intervention de Youssef Chatty, Association CLCV (Consommation, logement et cadre de vie).	
B) Table ronde : le secteur privé est-il capable de répondre seul aux enjeux environnementaux et éthiques liés au végétarisme : quel rôle pour les politiques publiques ?	
1 - Introduction de la table ronde par Frédéric Mesguich.	
2 - Restitution des échanges	
CONCLUSION.....	23
BIBLIOGRAPHIE.....	31

— INTRODUCTION —

Végétalisme, végétarisme ou encore pesco-végétarisme, les régimes alimentaires visant à réduire ou supprimer les produits issus de l'élevage sont divers et permettent à chacun de décider d'adopter des habitudes en fonction de leurs convictions personnelles.

Parmi ces régimes alimentaires, le végétarisme désigne celui consistant à exclure de son alimentation la consommation de tout être vivant. Une personne végétarienne conserve donc, à l'inverse, la possibilité de consommer des produits dérivés de l'animal tels que les œufs ou le lait.

Si l'agenda médiatique et politique ne met en avant que depuis peu de temps la question du végétarisme, cette façon de consommer et de vivre ainsi que les interrogations qui en découlent demeurent finalement très anciennes. Dès l'Antiquité, des philosophes comme Pythagore s'interrogent sur la souffrance animale et sur la nécessité de refuser de consommer de la chair ou de porter de la laine. À partir du X^{ème} siècle, la religion du jaïnisme en Inde fonde sa croyance sur l'Ahimsa, un concept moral prônant la non-violence et le respect de toute vie, les Hindous par leurs pensées et leurs textes suivent ces idéaux¹.

Désormais, il est possible de devenir végétarien pour de nombreuses raisons, dont certaines découlent évidemment des réflexions qui viennent d'être énoncées.

Il peut s'agir de raisons médicales, de santé, pour poursuivre des convictions religieuses, également et souvent pour des préoccupations relatives au bien-être animal. Il se développe aussi une volonté d'adopter un régime végétarien dans le but de participer à une réduction des utilisations excessives des ressources naturelles, pour des raisons environnementales et climatiques. Cela peut être enfin dans le but de réduire le budget de l'alimentation pour des foyers dont le pouvoir d'achat stagne, voire baisse.

Dans le but d'interagir avec le public en amont de la conférence mais également en direct, nous avons fait le choix de diffuser un questionnaire dans le but de former un recueil statistique sur ce que le végétarisme est actuellement ou pourrait devenir aux yeux du consommateur. Voici ce qui ressort de ce sondage.

Notre questionnaire a reçu un total de 185 réponses, il doit être précisé qu'ayant été diffusé par les réseaux de l'université ainsi que par les étudiants ayant participé à l'organisation de la conférence, ce questionnaire a essentiellement touché les 18 à 30 ans (65 %) et plus les femmes (74 % des réponses) que les hommes.

À la question *êtes-vous végétariens ?*, 37 % ont répondu par la négative, 12 % le sont, et enfin 51 % déclarent consommer moins de viande qu'auparavant, et se considèrent donc

¹France culture, Aux origines du végétarisme, 15/03/2019, <https://www.franceculture.fr/conferences/bibliotheque-publique-dinformation/aux-origines-du-veganisme>.

flexitariens, ce qui montre l'évolution des modes de consommation.

Quant aux raisons justifiant l'adoption d'un régime végétarien, la plupart des personnes concernées indiquent avoir fait ce choix pour des raisons environnementales, premier élément et en second temps vient la question du bien-être animal, puis les raisons liées à la santé. Une grande partie des sondés ont d'ailleurs adopté ce régime alimentaire pour plusieurs des raisons précitées et l'ont mentionné lors de cette étude.

Pour les personnes flexitariennes, les enjeux environnementaux ressortent également en grande majorité des témoignages. Plusieurs rapportent avoir connaissance des consommations d'eau et de denrées alimentaires pour la production de viande.

Pour la plupart, ce régime alimentaire signifie une baisse de la quantité pour privilégier la qualité, connaître la provenance du produit ainsi que les conditions d'élevage et d'abattage. Le coût assez élevé de la viande est aussi une raison qui pousse à adopter ces habitudes.

Une partie également de ces sondés se disent en transition, une transition qu'ils n'achèvent pas essentiellement pour des raisons d'habitudes alimentaires et de certains goûts qu'ils ne parviennent pas à retrouver dans l'offre végétarienne.

Pour ce qui est des personnes qui répondent par la négative, les raisons évoquées font état d'une certaine habitude et éducation à la confection et consommation de repas contenant de la viande. D'un attrait pour le goût de la viande. Un échantillon faible déclare que la viande leur semble essentielle dans leur régime alimentaire ou que le repas serait incomplet sans viande ou poisson. Il ressort enfin qu'il est difficile dans un contexte familial ou plus généralement de vie en communauté de se restreindre à un régime végétarien.

Si 12 % des personnes interrogées se disent végétariennes, 75 % de l'ensemble considère que le végétarisme a un réel impact vis-à-vis des enjeux relatifs à l'environnement, le bien-être animal ou encore la santé.

Sur l'offre de produits végétariens proposée dans le commerce, environ 40 % considèrent que l'offre est satisfaisante. Tout autant constatent qu'elle est insuffisante et/ ou inadaptée, et 20 % n'ont pas d'avis.

En ce qui concerne maintenant l'information du consommateur, le constat est plutôt négatif, 15 % se sentent bien informés, plus de la moitié déclarent ne pas se sentir informés. Le reste des sondés relèvent finalement une information du consommateur encore trop partielle.

Enfin, ce qui fait directement écho à l'un des thèmes abordés par cette conférence, est qu'une écrasante majorité (82 %) est favorable à une intervention des pouvoirs publics pour répondre aux enjeux posés par le végétarisme.

Selon une étude IFOP maintenant, réalisée en France en 2020, 40 % des personnes sondées

affirment leur volonté de manger davantage de produits végétaux. Il existe une demande croissante de consommer des produits non carnés.

Depuis ces dernières années, il semble en effet qu'un régime alimentaire végétarien devient de plus en plus accessible et attractif. Outre les différentes raisons personnelles évoquées précédemment, cette attractivité est sans doute le fruit d'une multiplication des offres de restauration végétarienne dans l'ensemble des points de restaurations. Qu'il s'agisse de la restauration rapide, gourmet ou fast-food, des points de restauration au travail, à l'école ou à l'attention des étudiants, les propositions de menus végétariens sont en pleine expansion.

Face à cette demande, le marché agroalimentaire s'empare de cette tendance végétarienne. Les acteurs historiques, spécialistes du bio et de la nutrition voient ainsi apparaître de nouveaux concurrents : des généralistes de l'industrie agroalimentaire.

Or le végétarisme dans ses fondements, représente une alternative alimentaire qui découle de considérations éthiques et environnementales pour une grande partie de ses adeptes.

Qu'il s'agisse de qualité, de transparence ou encore de valeur environnementale des produits végétariens, il convient d'interroger : Les alternatives actuelles proposées par le marché de l'agroalimentaire respectent-elles les considérations éthiques et environnementales du végétarisme ?

ORGANISATION DE LA CONFÉRENCE

- **Compte-rendu n°1 - 9 novembre 2021**

L'objectif de la première réunion était de s'imprégner du sujet, de le problématiser et de définir plusieurs grands thèmes de réflexions.

- typologie des régimes alimentaires
- impacts négatifs du végétarisme
 - végétarisme = impact environnemental de la surconsommation de certains légumes/fruits, de la production de certains laits végétaux
 - régime carné = impact de l'élevage intensif, de la surconsommation de viande, impact carbone, émissions GES
- lanceurs d'alerte et associations (L214)
- enjeux de consommation des espaces
- droit de la consommation
 - labellisation
 - transparence et information du consommateur
 - absence de communication sur l'impact
- transport marchandises
- choix de l'échelon mondial ?

- nécessité d'un changement des modes de production = *des modes d'élevage respectueux mèneraient-ils à une baisse du nombre de végétariens ? Comment changer la production actuelle plutôt que proposer des alternatives aux végétariens ?*
Ouverture d'un nouveau marché, capitalisation du végétarisme
- greenwashing des firmes transnationales
- loi Alimentation et menus végétariens
- rôle des institutions (FAO, Union européenne)

Nous avons également pu discuter de la meilleure manière de rendre l'introduction dynamique : *réalisation d'un Kahoot ? Micro-trottoir sur habitudes alimentaires ? Formulaire Google Forms réseaux à diffuser sur les réseaux sociaux ?*

Quant au contenu même de l'introduction : chiffres, définition du végétarisme, les raisons du passage au végétarisme, les enjeux englobés par le végétarisme (agriculture biologique, consommation locale), définition de la transition écologique.

Ébauche de problématique : *les alternatives actuelles proposées par le marché de l'agroalimentaire répondent-elles réellement aux enjeux environnementaux et sociaux du végétarisme/de la transition écologique ?*

1. Enjeux environnementaux des différents régimes alimentaires ?
2. Enjeux de consommation, transparence, labellisation ?
3. Le nouveau marché des alternatives végétariennes ?
4. Changement des modes de production nécessaire pour une véritable transition écologique

● **Compte rendu n° 2 - 16 novembre 2021**

L'objet de cette réunion fut de préciser la problématique et les thèmes. Nous précisons également la réalisation du questionnaire Google forms avec un diagramme et/ou un powerpoint pour reprendre tous les éléments au sein de l'introduction.

Nous commençons progressivement à arrêter une problématique : *Les alternatives actuelles proposées par le marché de l'agroalimentaire respectent-elles les considérations éthiques et environnementales du végétarisme ?* Un premier plan commence à se dessiner :

- **PARTIE 1 : LE NOUVEAU MARCHÉ AGRO ALIMENTAIRE**
 - I) Les raisons du passage au végétarisme
 - II) Le cadre juridique du nouveau marché agroalimentaire
- **PARTIE 2 : LES DÉRIVES DE CE NOUVEAU MARCHÉ AGRO ALIMENTAIRE**
 - I) Les impacts négatifs environnementaux et sur la santé
 - II) Les réflexions sur ce nouveau marché agroalimentaire

- **Compte rendu n° 4 - 5 janvier 2022**

L'objet de cette réunion était de discuter des intervenants. Nous faisons le point sur les réponses à nos sollicitations. Nous nous posons également la question de contacter une entreprise, une association de bien-être animal et une personne publique pour une répartition comme suit :

- **PARTIE 1 : LE NOUVEAU MARCHÉ AGRO ALIMENTAIRE**

I) Les raisons du passage au végétarisme : association de bien-être animal

II) Le cadre juridique du nouveau marché agroalimentaire : association Consommation Logement Cadre de Vie (CLCV)

- **PARTIE 2 : LES DÉRIVES DE CE NOUVEAU MARCHÉ AGRO ALIMENTAIRE**

I) Les impacts négatifs environnementaux et sur la santé : Pierre-Etienne Bouillot, enseignant-chercheur à Agro Paris-Tech

II) Les réflexions sur ce nouveau marché agroalimentaire : personne publique (pouvant éventuellement intervenir sur les PAT)

- **Compte-rendu n°5 - 2 février 2022**

Les objectifs de la réunion étaient de restructurer et éclaircir le plan, formuler un développement pour chaque partie (potentiellement à faire apparaître sur le flyer) ainsi que faire une mise au point sur l'ensemble des intervenants contactés et à contacter.

- **PARTIE 1 : L'apparition d'un nouveau marché agroalimentaire végétarien**

I) Une émergence du concept de végétarisme sous l'impulsion d'une prise de conscience générale

Selon l'enquête en 2020 de France Agrimer, c'est environ 2,2% de français qui sont végétariens et selon une étude menée par Harris Interactive c'est environ 80% de français qui souhaiteraient des repas végétariens obligatoires dans les cantines. Le bien être animal, l'environnement, la santé sont autant de raisons qui poussent au végétarisme. Un véritable marché du végétarisme est né et semble être en parfaite progression.

Concernant l'intervenant : posera le cadre, parlera de l'évolution historique du végétarisme, pourquoi ça se développe et comment

II) Un encadrement juridique en réponse au nouveau marché agroalimentaire végétarien

La réglementation portant sur l'information du consommateur ne prévoit pas d'informations relatives spécifiquement à la transition protéique, la pertinence d'une meilleure information pouvant être interrogée. (P.-E. Bouillot, 2020). Quoique la pertinence du lien entre le végétarisme et la santé soit établie par l'Autorité européenne de sécurité des aliments (EFSA)

, l'encadrement juridique des allégations nutritionnelles et les allégations de santé ne prend pas en considération les questions sanitaires et environnementales que soulève l'alimentation à base de protéines végétales. Le marché agroalimentaire tel qu'il est réglementé ne semble donc pas inciter au végétarisme. Les débats juridiques se focalisent sur les dénominations carnées s'agissant de produits végétaux, nonobstant l'ajout de mentions descriptives, dans un souci de garantie de la concurrence et de protection du consommateur. Les outils que sont la taxation et la subvention (sont appréhendés par le droit de l'Union européenne et) sont l'objet de réflexions soutenues .

(P.-E. Bouillot, Enjeux juridiques de la transition protéique : le droit de la consommation aveugle aux enjeux de l'alimentation durable ?, European Consumer Law Journal / Revue européenne de droit de la consommation (R.E.D.C.), Larcier, 2020

Concernant l'intervenant : explicitera le cadre juridique, présentera les règles en place vis-à-vis de l'information des consommateurs, la labellisation végétarienne.

- PARTIE 2 : Des dérives dans ce nouveau marché agroalimentaire

I) Bilan environnemental du marché agro-alimentaire du végétarisme

Face à l'engouement pour le végétarisme, les industriels de l'agroalimentaire et distributeurs s'emparent de ce nouveau marché. Toutefois, si celui-ci permet ainsi de répondre à la demande croissante d'alternatives végétariennes, il entraîne également un besoin accru dans la production de certains produits tels que le soja (substitut efficace des protéines animales), amenant ainsi certaines externalités. Il convient donc, dans cette partie, de s'intéresser à l'empreinte écologique de ce nouveau marché.

Concernant l'intervenant : établira une sorte de bilan sur ce nouveau marché, présentera des chiffres ainsi que les impacts environnementaux

● **Compte-rendu n°6 - 7 février 2022**

Cette réunion portait sur le sujet de la table ronde. Plusieurs questions se dégagent : *le secteur privé est-il capable de répondre seul aux enjeux environnementaux et éthiques liés au végétarisme : la nécessité d'une prise en compte par des politiques publiques ? Quel rôle pour les politiques publiques face aux enjeux du végétarisme ?*

Le marché agro-alimentaire s'est formé pour répondre de plus en plus aux demandes des végétariens, en proposant une offre alimentaire adaptée. Seulement le secteur privé poursuit un but lucratif. Cela pose alors la question de leur réel intérêt vis-à-vis du marché, qui semble financier plutôt qu'une véritable proposition de changer les modes de productions et consommations. En définitive, il est permis d'interroger l'opportunité des politiques publiques aux fins de satisfaire les exigences éthiques, environnementales et sociales soulevées par le végétarisme (Code rural et de la pêche maritime, Première partie, Livre deuxième, Titre

troisième, Chapitre préliminaire : La politique de l'alimentation, L230-2 à L230-5-8). A cet égard, les obligations imposées aux gestionnaires, publics et privés, des services de restauration collective et le verdissement de la commande publique contribuent à la satisfaction des considérations éthiques et environnementales de l'alimentation végétarienne. La planification européenne tend à promouvoir une alimentation durable (Stratégie De la ferme à la table) dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe. La planification nationale vise à développer la culture de protéines végétales (Plan stratégique national 2023-2027). Quant à la planification locale, elle peut intervenir pour promouvoir l'alimentation durable (Politique alimentaire territoriale, articles L111-2-1 à L111-2-2 du CRPM).

- **Compte-rendu n°7 - 8 février 2022**

Dans le cadre de cette réunion avec les encadrantes, nous réalisons plusieurs modifications du plan : remplacement du terme de “dérives” ; modification du titre II A et ré-explicitation de notre propos. Nos encadrantes nous donnent le feu vert pour recontacter les intervenants avec le contenu des parties, en les mettant en copie.

I) Une émergence du concept de végétarisme sous l'impulsion d'une prise de conscience

Plusieurs études nationales et internationales révèlent les impacts environnementaux des élevages, notamment européens (INRA-DEPE, Rôles, impacts et services issus des élevages en Europe. Rapport d'expertise scientifique collective réalisé à la demande des ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture, et de l'Ademe en novembre 2016 (<https://www.inrae.fr/actualites/roles-impacts-services-issus-elevages-europeens>)). Un rapport de la FAO de 2006 pointait déjà les impacts de l'élevage sur l'environnement, en particulier sa contribution pour 18 % aux émissions mondiales de gaz à effet de serre, contribution évaluée à 14,5 % en 2019 par l'Institute for Climate Economics.

II) Un encadrement juridique en réponse au nouveau marché agroalimentaire végétarien

S'agissant du marché de l'agroalimentaire, les ventes de produits végétariens [et végétariens] ont généré l'an dernier un chiffre d'affaires en hausse de 24%, à 380 millions d'euros, dans les grandes et moyennes surfaces (GMS) françaises, selon des données publiées par l'institut d'études Xerfi. Selon l'experte dans le secteur agroalimentaire à la Banque publique d'investissement (Bpifrance) Ariane Voyatzakis, le marché des protéines végétales était de 8 milliards d'euros en 2016 et doit s'élever à 14 milliards d'euros en 2022 dans le monde.

Le contentieux juridique porte essentiellement sur les dénominations carnées des produits végétaux (steak végétal, saucisses de soja, nuggets de boulgour...). La Cour de justice de l'union européenne considère à cet égard que les mentions descriptives n'empêchent pas d'induire le consommateur en erreur quand est inscrite une mention carnée sur des produits végétaux.

La taxation et la subvention sont des outils émergents dans les discussions politiques au plan

européen. En effet, un collectif d'associations néerlandaises, la True Animal Protein Price Coalition (TAPPC), a soumis au Parlement européen un rapport listant les avantages économiques et environnementaux d'une taxation sur les produits carnés. Se pose également la question des dérogations à l'interdiction des aides d'Etat pour soutenir le développement des protéines végétales.

Aspects logistiques :

- se rendre à l'accueil pour signaler un colloque
- appareilleurs de la faculté de droit : table, réserver le percolateur pour faire du café

Flyer :

- à envoyer à l'imprimerie le lundi 21 février
- validation de la page de garde du flyer → diffusion sur les réseaux sociaux

Suite à cette réunion, nous entamons les démarches de communication autour du colloque. Sur les réseaux sociaux (LinkedIn et Facebook), nous diffusons la page de garde du flyer ainsi que le questionnaire Google forms.

- **Compte-rendu n°8 - 15 février 2022**

Nous procédons au cours de cette réunion aux dernières modifications liées au plan avant la conférence.

PARTIE 2 : Un nouveau marché agroalimentaire encore en construction ?

I) Les aspirations environnementales et sanitaires du consommateur sont-elles satisfaites ?

Face à l'émergence récente et rapide du végétarisme et l'engouement qu'il suscite, les industriels de l'agroalimentaire et distributeurs s'emparent de ce nouveau marché. Ce nouveau marché entraîne de nombreux questionnements chez le consommateur qui fait face à un déficit d'informations. Un régime végétarien a-t-il moins d'impact sur l'environnement ? Un régime végétarien peut-il apporter tous les apports nutritionnels dont nous avons besoin ? Existe-t-il d'autres alternatives pour répondre aux enjeux évoqués ?

- **Compte-rendu n°9 - 20 février 2022**

Le foyer est validé et envoyé à l'imprimerie (annexe III). Cette séance sera en outre dédiée à la rédaction des questions destinées aux intervenants :

I) A)

- Are you vegetarian and why ?
- Do you think that many people will become vegetarians in the next few years ? Is this an increasing phenomenon ?
- Est-il possible de rapprocher le développement du végétarisme à un

phénomène/événement sociétal lié à la prise de conscience écologique ?

I) B)

- Le droit de la consommation et plus particulièrement les règles relatives à l'information des consommateurs prennent-ils réellement en compte aujourd'hui les enjeux sanitaires et écologiques de la transition alimentaire actuelle c'est-à-dire vers une alimentation plus durable ? On peut donc se demander si le consommateur est réellement informé sur cette transition par la réglementation actuelle ?
- Les législations actuelles des différents pays de l'Union européenne paraissent pour le moment très disparates concernant les produits végétariens, il semblerait donc qu'une harmonisation au niveau de l'Union européenne soit envisagée. Cependant cette harmonisation est-elle réalisable ou à l'instar de l'étiquette bien-être animal, bon nombre de pays risquent malheureusement de ne pas accueillir favorablement de telles réglementations ?
- Dans quelle mesure une définition à l'échelle communautaire des termes steak, saucisse et nugget pourrait être envisagée afin de pouvoir interdire l'usage de ces termes pour les produits végétariens à l'échelle de l'Union européenne ?
- Un arrêt de la CJUE Tofu Town du 14 juin 2017 s'oppose à ce que des termes évoquant des produits lactés comme le lait, le beurre ou le fromage puissent être utilisés pour désigner des produits à composition purement végétale. Pourtant, nous pouvons toujours trouver en grande surface des « laits » végétaux comme par exemple le lait d'amande Alpro. Comment peut-on expliquer ce manque de concordance. Une évolution peut-elle donc être envisagée ?
- Comment réglementer les nouveaux types de viande (viande synthétique) et est ce que cela peut répondre aux enjeux environnementaux et éthiques? Est ce que réaliser de la viande sans tuer l'animal pourrait correspondre aux besoins des végétariens ?

II) A)

- Quelles sont les récentes évolutions du marché de l'alimentation végétarienne ?
- Au vu des réglementations mises en place pour assurer une protection au consommateur, comment le secteur végétarien évolue-t-il face à l'offre à l'égard des consommateurs ?
- Quelle perspective peut-on envisager pour l'alimentation végétarienne pour le futur ?
- Comment sont recueillis les avis des consommateurs ? Auprès de quels panels ?

B)

- Que pensez-vous des dispositions du règlement 2021/2115 sur les plans stratégiques nationaux pris dans le cadre du Pacte vert pour l'Europe et de la réforme de la Politique agricole commune (PAC) et qui prévoit l'autorisation pour les États d'utiliser « *une partie supplémentaire de leurs plafonds financiers disponibles pour les paiements directs pour octroyer une aide couplée au revenu afin de soutenir spécifiquement la production de protéagineux en vue de réduire le déficit de l'Union* » ?

en la matière. (...) En particulier, compte tenu du déficit de l'Union en matière de protéines végétales et des avantages environnementaux qu'apporte leur production, il convient d'inclure les légumineuses parmi les produits énumérés dans cette annexe [...] » ? La Stratégie nationale de lutte contre la déforestation importée (SNDI) 2018-2030 et la Stratégie nationale en faveur du développement des protéines végétales visent le renforcement de l'autonomie protéique française et visent un doublement des surfaces en légumineuses d'ici 2030. Le plan national intégré énergie-climat de la France, afin d'atteindre la neutralité carbone d'ici 2050, intègre la stratégie nationale pour le développement des protéines végétales. Le développement des protéines végétales est ainsi l'une des priorités du Plan stratégique national français dans le cadre de la PAC. L'augmentation de l'enveloppe dédiée aux aides couplées pour les protéines végétales passerait ainsi de 137 M€ annuels à 236 M€ en 2027. Cette mesure inclut a priori les légumes secs destinés à la consommation humaine. Le développement de la production de légumineuses promu par l'Union européenne et prévu par le Plan stratégique national français au titre de la PAC a-t-il pour objet et est-il de nature à favoriser le développement du végétarisme ?

- La stratégie européenne From Farm to Fork (De la ferme à la table) vise à faire évoluer le système alimentaire au sein de l'Union européenne vers un modèle sain et durable. Comment l'Union peut-elle permettre aux consommateurs de faire des choix informés, sains et soutenables ? Peut-elle promouvoir l'instauration de menus végétariens dans la restauration collective ? (S'agit-il de proposer une harmonisation des normes relatives aux étiquetages nutritionnels obligatoires, d'étendre le champ des indications d'origines obligatoires, d'harmoniser l'encadrement des allégations vertes volontaires ou encore d'établir des critères obligatoires d'achat pour l'alimentation durable en restauration collective ?)
- La Commission européenne considère que la taxation devrait être mobilisée afin de permettre la transition vers un système alimentaire durable. Elle a émis une proposition relative à la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit que le prix des produits reflète leur coût réel en termes d'utilisation des ressources naturelles, de pollution notamment, en internalisant ces externalités. Considérez-vous souhaitable l'instauration d'une taxe sur la viande et l'exonération des fruits et légumes de la TVA ?
- Le système des coopérations renforcées prévu par l'article 20 du traité sur l'Union européenne est applicable à la PAC. À cet égard, un minimum de neuf États membres pourrait choisir de souscrire des engagements plus exigeants. Cet outil vous semble-t-il intéressant pour traiter les enjeux auxquels répond le végétarisme ?
- Les engagements politiques tels que le Global methane pledge, accord souscrit en marge de la COP 26 visant la réduction de 30% des émissions de méthane d'ici 2030, impliquent-ils le développement du végétarisme ?
- La planification locale peut intervenir pour promouvoir l'alimentation durable. La politique alimentaire territoriale est-elle un instrument adapté pour répondre aux enjeux du végétarisme ? Quels moyens peuvent être mobilisés par les PAT à cette fin ? (modifier les modes de production). L'échelon local est-il le niveau d'intervention le plus approprié pour traiter de ces questions ?

- **Compte-rendu n°11- 22 février 2022**

Nous procédons à la répartition des différents rôles de la journée :

Organisation salles en avance + tester matériel : 12h (4 personnes) : → tester connexion + matériel → feuilles nominatives sur chaises	Alexane, Marine, Adja, Thelma
Accueil participants/ intervenants : 13h45 (2 personnes) → prévenir qu'il y a un maître du temps aux intervenants → inviter les intervenants à s'asseoir à leur chaise attribuée → donner aux intervenants les flyers. Seulement proposer aux participants	Charlaine, Anaïs
Maître du temps (1 personne)	Carole
Café (2 personnes)	Charlaine, Andréa, Anais
Présentateur des intervenants et des parties avant chaque intervention (2 personnes) : leur nom, leur fonction, la question sur laquelle chacun intervient	Alexane, Marine
Greffier (2 personnes)	Léa, Apolline
Introduction (2 personnes)	Apolline, Andréa
Questions fin d'interventions (3 personnes)	Jules (questions en anglais), Matéo, Julien, Camille
Animateur Table-ronde (2 personnes)	Thelma, Jules
Traducteur (2 personnes)	Marie, Elise
Courses, apporter tout le nécessaire, attendre la personne du CROUS et réceptionner les "vivres" à 14h	Elise, Marie, Léa

Les postes peuvent bien sûr être cumulés, faites attention que ces derniers ne se croisent pas dans le timing.

- **Compte-rendu n°12 - 25 février 2022**

I) A) Questions à traduire

- Is the development of plant vegetable proteins encouraged by the European Union and provided by the Common Agriculture Policy (CAP) French National Strategic Plan can favour the development of vegetarianism ?
- Is the development of vegetarianism at the same level all over Europe ? If not, how can you explain it ?
- Is the development of vegetarianism a mere societal phenomenon or is it actually linked to an ecological awareness ?

II) B) Table-ronde

Introduction de la table-ronde par Frédéric Mesguich : *le secteur privé est-il capable de répondre seul aux enjeux environnementaux et éthiques liés au végétarisme : quel rôle pour les politiques publiques ?*

Débat autour de cette question puis questions générales :

- De quels leviers disposent les acteurs du marché de l'agroalimentaire pour répondre aux exigences environnementales et éthiques posées par le consommateur végétarien ?
- Du point de vue du consommateur, faut-il compter sur les pouvoirs publics ou le marché pour voir ses aspirations satisfaites ? Quelles sont les articulations possibles entre les marchés privés et publics ?
- Est-ce que l'intervention de la personne publique peut être de nature à limiter au contraire le développement du végétarisme avec la multiplication des procédures administratives ?

Questions précises :

1. La planification locale peut-elle intervenir pour promouvoir l'alimentation durable. La politique alimentaire territoriale est-elle un instrument adapté pour répondre aux enjeux du végétarisme ? Quels moyens peuvent être mobilisés par les PAT à cette fin ? (modifier les modes de production). L'échelon local est-il le niveau d'intervention le plus approprié pour traiter de ces questions ?
2. La Commission européenne considère que la taxation devrait être mobilisée afin de permettre la transition vers un système alimentaire durable. Elle a émis une proposition relative à la taxe sur la valeur ajoutée. Il s'agit que le prix des produits reflète leur coût réel en termes d'utilisation des ressources naturelles, de pollution notamment, en internalisant ces externalités. Considérez-vous souhaitable l'instauration d'une taxe sur la viande et l'exonération des fruits et légumes de la TVA ?
3. Quel rôle ont à jouer les associations à ce sujet aux côtés de la personne publique et des personnes privées ? Quelle place pour l'éducation du consommateur ?

TENUE DE LA CONFÉRENCE

A) Restitution des interventions

1. Intervention de Ronja Berthold, responsable des affaires publiques de l'Union végétarienne européenne : *une émergence du concept de végétarisme*

Vegetarianism and its philosophical and ethical considerations date back to ancient history and can be found in various forms throughout the world. At the core of these considerations is the relationship between humans and animals. As vegetarians consider animals to be worthy of moral consideration, they translate their ethics into their way of living. The abstention from certain or all foods of animal origin makes up a large part of that way of living. In recent years we have seen a surge of plant-based foods coming to the food market and an ever-growing popularity of plant-based diets and foods. Factors such as diet-related impacts on health as well as the environment and climate have played into this rise.

Les considérations éthiques et philosophiques du végétarisme, au cœur des relations entre humains et animaux, remontent à l'Antiquité et se retrouvent sous diverses formes à travers le monde. Étant donné que les végétariens estiment les animaux dignes de considération morale, une importante part de leur mode de vie consiste à s'abstenir de consommer tout ou partie des aliments d'origine animale. Ces dernières années, on observe l'émergence de produits alimentaires végétaux sur le marché alimentaire ainsi qu'une popularité croissante des produits végétariens et des régimes végétaux. Cet engouement s'explique notamment du fait des conséquences que peuvent avoir un mode d'alimentation sur la santé, l'environnement ou le changement climatique.

2. Intervention de Pierre-Etienne Bouillot, docteur en droit rural, maître de conférences à l'Institut des sciences et industries du vivant et de l'environnement (AgroParisTech) et chercheur à l'Institut de recherche juridique de la Sorbonne : *L'encadrement juridique du nouveau marché agroalimentaire végétarien*

Plusieurs considérations peuvent se combiner pour l'adoption d'un régime alimentaire végétarien. Celles-ci peuvent être éthiques, philosophiques, laïques ou religieuses, politiques, écologiques et sanitaires. Il existe par ailleurs un consensus scientifique sur la nécessité d'augmenter la part végétale de notre alimentation. Par exemple, le GIEC et l'ANSES ont rendu des rapports univoques sur la question. Au regard de ces travaux, une transition protéique, durable, est requise, laquelle n'implique cependant pas l'adoption par toutes et tous d'un régime alimentaire végétarien. Les médias et les réseaux sociaux donnent parfois une vision polarisée de ces régimes qui n'est pas toujours en adéquation avec les réalités scientifiques. Cette polarisation s'estompe lorsque l'on se penche sur le marché agroalimentaire, marché contrôlé par la Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF). Ainsi, l'Association nationale des industries alimentaires travaille de concert avec l'Union végétarienne européenne pour l'introduction d'une offre végétarienne dans le marché agroalimentaire. Comment le droit se

saisit-il de ces régimes ? Une activité administrative et juridique existe. Mais la réglementation tâtonne. S'agissant d'un marché libéralisé, le droit n'a pas beaucoup de marge de manœuvre. Le droit peut certes contraindre une partie de l'offre dans la restauration collective (a), mais s'agissant des autres voies de distribution, les exploitants sont assez peu contraints. L'on essaye tout de même, de manière insatisfaisante, d'informer les consommateurs (b).

a) Contraindre l'offre alimentaire

Le droit français se place dans un référentiel carné. La prévalence culturelle de la chair animale est à retrouver dans les textes de nature réglementaire, notamment dans la manière dont on réglemente les marchés publics dans le domaine de la restauration collective scolaire. Les cantines scolaires, encore aujourd'hui, doivent servir un plat protéique, principalement à base de viande, œuf ou poisson. Cela devrait changer très prochainement car la loi a pris acte de la nécessaire transition alimentaire. Le décret n° 2011-1227 du 30 septembre 2011 et l'arrêté interministériel du 30 septembre 2011² ont fait l'objet d'un recours par l'Association végétarienne de France en 2013, devant le Conseil d'Etat, qui avait rejeté la requête (Conseil d'Etat, 1ère/6ème SSR, 20/03/2013, n° 354547, inédit au recueil Lebon). Le Conseil d'Etat avait alors estimé que les gestionnaires proposaient des alternatives permettant l'exercice d'un choix alimentaire. Pourtant, une décision de la Cour européenne des droits de l'homme en 2010 avait ouvert une brèche concernant la distribution de repas végétariens aux détenus en Pologne sur la base de l'article 9 de la Convention concernant la liberté de conscience et de religion (CEDH, Jakóbski c. Pologne, 7.12.2010, 18429/06). Puis la loi Egalim de 2018³ a permis d'expérimenter pour deux ans la possibilité de proposer au moins une fois par semaine un menu végétarien. La loi climat et résilience⁴ est ensuite venue entériner cette expérimentation et impose un menu végétarien hebdomadaire dans les restaurations qui servent plusieurs repas par jour, dans les collectivités territoriales. Le canal législatif est cependant assez peu approprié, car une modification régulière de la loi n'est pas chose aisée.

b) L'information des consommateurs végétariens

En droit de l'Union européenne, la législation alimentaire⁵ impose de ne pas induire le consommateur en erreur, l'information lui permettant de se décider en toute connaissance de cause et d'utiliser les denrées alimentaires en connaissance des considérations sanitaires, écologiques et éthiques. Actuellement, le cadre général est cependant très insatisfaisant. S'agissant d'un produit transformé et préemballé, l'on ne dispose pas toujours des précisions utiles, notamment dans le cas des additifs qui peuvent être de source animale, mais également des résidus auxiliaires technologiques sur lesquels aucune information n'est transmise. La Commission européenne doit depuis 2014 adopter un acte réglementaire relatif à l'indication de l'acceptabilité d'une denrée alimentaire pour les végétariens, ce qu'elle a omis de faire. Les opérateurs sont donc libres d'informer, par exemple sur les menus des restaurants. Ils peuvent également le faire par le biais d'un label privé. Plusieurs labels privés coexistent

2Ce texte devrait être modifié durant l'année 2022 en faveur des régimes végétariens.

3Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, NOR : AGRX1736303L, ([JORF n°0253 du 1 novembre 2018](#)).

4Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, NOR : TREX2100379L ([JORF n°0196 du 24 août 2021](#)).

5 Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (JO L 31 du 1.2.2002, p. 1).

mais il n'existe pas d'harmonisation, notamment quant aux unités de production spéciales des produits végétariens. Il n'existe par ailleurs pas de mesures nationales spécifiques en la matière.

L'un des points de crispation est le cas des dénominations pour les alternatives végétales aux produits d'origine animale. Des éléments de réponses sont apportées par la jurisprudence européenne, la CJUE proscrivant notamment pour les produits laitiers les termes renvoyant aux produits carnés⁶. Le règlement OCM de 2013⁷ réserve en effet les dénominations laitières à des produits issus de l'animal, laissant la question des substituts à la viande en suspens. La question terminologique est très ouverte, notamment en ce que la représentation sociale des français fait de l'alimentation un échange social, excédant le seul fait de nourrir le corps biologique.

Le droit du marché s'intéresse à la circulation des produits, à l'information donnée au professionnel, mais il est plus difficile que le droit traite des menus et des régimes végétariens. Les mesures de gestion de risques globaux liés à la santé publique ou environnementaux sont assez rares et souvent peu efficaces, comme pour l'alcool ou les produits gras. L'adoption de mesures est néanmoins possible. L'approche par produits est cependant assez limitée et la mise en œuvre des écolabels complexe. Un encadrement plus poussé pourrait être intéressant pour jouer sur l'encadrement des menus et régimes et sur les subventions agricoles et leur orientation. Plus largement, il ne faut pas oublier les outils de la démocratie, tels que les actions judiciaires, la liberté d'expression et d'association⁸.

3. Intervention de Youssef Chatty, juriste à l'association CLCV 44 (Consommation, Logement et Cadre de Vie). *Un nouveau marché agroalimentaire encore en construction: les aspirations environnementales et sanitaires du consommateur sont-elles satisfaites ?*

Trois éléments sont à l'origine de l'émergence de ce marché végétarien. En premier lieu figure la prise en compte du bien-être animal, relevant d'un enjeu éthique, d'autant que le code civil de 1804 considérait l'animal comme un bien meuble. La réforme de 2015 en fait un "être vivant doué de sensibilité"⁹ puis en 2018 a été conçu un code européen de l'animal. Ensuite, un aspect environnemental motive l'apparition du marché végétarien. En effet, l'alimentation carnée a un impact très négatif sur l'émission de gaz à effet de serre. D'après le GIEC, le passage à une alimentation végétarienne permettrait de réduire de 50% les gaz à effet de serre d'ici 2030. La déforestation est également un élément important. Enfin, l'aspect sanitaire est un facteur de l'émergence du marché agroalimentaire végétarien. Dans la

6CJUE, 7ème chambre, 14 juin 2017, Verband Sozialer Wettbewerb eV c/ TofuTown.com, affaire C-422/16, ECLI:EU:C:2017:458, <https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=191704&pageIndex=0&doclang=fr&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=235268>.

7Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) no 922/72, (CEE) n° 234/79, (CE) no 1037/2001 et (CE) no 1234/2007 du Conseil.

8Ainsi "l'association L214 est fondée à demander l'annulation du refus implicite du ministre de l'intérieur né le 29 septembre 2020 de mettre fin aux activités de la cellule Déméter en tant que ces actions visent à la prévention et au suivi « des actions de nature idéologiques », de telles missions étant divisibles de celles qui concernent la prévention et le suivi des actes de délinquance ou de criminalité organisée" : Tribunal administratif de Paris, Association Pollinis France, Générations futures et L214, 1^{er} février 2022 n° 2006530, 2018140/3-1.

9Code civil, article 515-14, loi [n°2015-177 du 16 février 2015, article 2](#) : "Les animaux sont des êtres vivants doués de sensibilité. Sous réserve des lois qui les protègent, les animaux sont soumis au régime des biens."

conscience collective, l'alimentation carnée n'a pas bonne presse au regard des scandales sanitaires qui ont marqué les consommateurs. L'idée aussi que l'alimentation carnée favorise l'apparition de cancers est présente dans la pensée des consommateurs végétariens.

L'Association Consommation, Logement et Cadre de Vie (CLCV) est une association de consommateurs avec un aspect environnemental important. Le rôle de la CLCV est triple. Elle a d'abord un rôle de lobbying et agit comme un contre-pouvoir par rapport au lobby de la viande entre autres. Le but est d'influencer la législation dans un sens plus respectueux du droit des consommateurs et d'impulser des actions de groupe pour renforcer la législation. Ensuite, elle possède un rôle important de partage des informations. Elle a mené une étude en date du 28 septembre 2020 sur les produits végétariens¹⁰, la même année que celle de la Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression de Fraudes (DGCCRF)¹¹. Cette étude a été demandée par une grande partie des consommateurs pour répondre à différentes questions : *comment manger moins de viande, que contiennent ces produits, d'où viennent-ils ?* Le bilan est mitigé. Par exemple, si la qualité nutritionnelle est plutôt bonne, cet effet positif est vite contrecarré par la composante en sel, sucre ou additifs, sans compter l'aspect transformé de ces produits végétariens. Presque 80% des produits végétariens transformés contiennent au moins des additifs, et 40% de ceux-ci contiennent du soja, alors que la culture intensive de cet aliment contribue dans une certaine mesure à la déforestation. Un fort champ lexical renvoie à l'animalité, élément qui peuvent tromper le consommateur (steak végétarien, saucisse de tofu,...). Ces produits végétariens sont souvent des produits d'origine biologique, et ceux-ci sont généralement sensiblement plus cher car ils sont transformés, il faut adapter leur goût aux préférences des consommateurs.

Les recommandations de la CLCV étaient de donner plus d'information sur les denrées notamment le soja, réduire les additifs, le sel et le sucre, et inciter la DGCCRF à faire des contrôles, et faire un label officiel. Pour finir, les associations de consommateurs ont un rôle de responsabilisation des consommateurs afin d'en faire de véritables acteurs. La CLCV est une association ancienne possédant des valeurs liées à l'éducation populaire (processus visant à faire évoluer les individus en dehors des schémas traditionnels d'éducation pour réfléchir par soi-même, être acteur). Il s'agit également de demander plus de transparence et de promouvoir une approche plus vertueuse. L'association organise beaucoup d'ateliers notamment sur la création de « beewrap » (remplace le film plastique pour protéger les aliments mais en cire d'abeille) ou de réduction des déchets afin de tendre vers ce schéma de « consomm'acteur ».

Ces initiatives sont insuffisantes. En effet, il faudrait compléter avec des achats locaux, des achats de saison et des achats biologiques. Le rapprochement avec l'association pour le maintien de l'agriculture paysanne (AMAP) s'avère nécessaire. Donc les alternatives actuelles ne satisfont pas aux exigences éthiques et environnementales. Plus que jamais nous

¹⁰CLCV, Enquête, Alimentation : que valent les produits végétariens et végan ? Dossier de presse, 28/09/2020.

¹¹Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Contrôle sur les denrées végétales destinées aux vegans, végétariens et végétaliens, 27/01/2020,

<https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contrôle-sur-les-denrees-vegetales-destinees-aux-vegans-vegetariens-et-vegetaliens>

sommes acteurs de nos choix de consommation et pouvons compléter l'insuffisance des initiatives étatiques.

B) Table-ronde : le secteur privé est-il capable de répondre seul aux enjeux environnementaux et éthiques liés au végétarisme ? Quel rôle pour les politiques publiques ?

- Frédéric Mesguich, Association Végétarienne de France (AVF)
- Youssef Chatty
- Pierre-Etienne Bouillot

1. Introduction de la table-ronde par Frédéric Mesguich, docteur en chimie et délégué local de l'AVF :

a) Les enjeux

Le niveau trophique est la position d'un être vivant au sein d'un réseau trophique, ensemble des chaînes alimentaires contenues dans un écosystème. Chaque passage à un niveau trophique supérieur, du producteur primaire vers le prédateur, implique de perdre 90% de l'énergie ingérée¹². L'impact environnemental de l'alimentation se ressent également par l'utilisation des terres. Les pâturages mobilisent en effet des espaces naturels. 77% des terres agricoles sont utilisées pour produire 19% des calories ingérées. Or les milieux naturels stockent mieux les gaz à effet de serre que les milieux urbanisés. Un passage total au végétal permettrait donc de réduire le méthane et de suspendre les émissions de carbone sur trente ans. Les industriels de l'élevage aiment à parler du stockage de carbone dans les prairies mais la chambre d'agriculture des Pays de la Loire estime que les forêts stockent 3,7 fois plus de quantité de carbone que les prairies¹³. Par la reconstitution des puits de carbone, on aurait deux chances sur trois de limiter le réchauffement climatique à 1,5 degré d'ici 2100¹⁴.

Peu de produits végétaux sont plus émetteurs de gaz à effet de serre que les produits carnés. Si la production et le transport du chocolat est émettrice de gaz à effet de serre, celui-ci n'est par exemple consommé qu'en quantité modérée. L'on parle certes des alternatives, telles l'alimentation biologique, de saison ou locale. Ce sont des moyens d'actions intéressants mais faibles du point de vue du changement alimentaire. On entend également que la vache nantaise est consommée pour préserver la biodiversité, mais les animaux que l'on consomme pèsent 96% de la biomasse terrestre et les autres mammifères terrestres en pèsent 4%.

b) Le consommateur et le citoyen

¹²Ifremer, Communiqué de presse, Un nouvel indice positionne l'Homme au même niveau que l'anchois dans la chaîne alimentaire !, 4 décembre 2013.

¹³Annexe I.

¹⁴Hayek, M.N., Harwatt, H., Ripple, W.J. *et al.* The carbon opportunity cost of animal-sourced food production on land. *Nat Sustain* 4, 21–24 (2021). <https://doi.org/10.1038/s41893-020-00603-4>, Annexe II.

Lorsque l'on parle de changements des comportements, les libéraux se retranchent derrière la responsabilité du consommateur. Or quand on fait un choix de consommateur, individualiste et économique, on ne fait pas un choix de citoyen, collectif et politique. Quand on demande au consommateur de faire un sacrifice, celui-ci est personnel et non pas supporté par la population en son ensemble. Aussi l'on pense que cela changera rien de modifier son comportement. Le citoyen, en revanche, sait qu'il fait un effort global quand on lui demande un sacrifice en tant qu'il est un citoyen. Par exemple, les personnes qui se positionnent pour la redistribution par l'impôt consentiront à payer car cette mesure ne les concerne pas individuellement. Aux Etats-Unis, des sondages montrent qu'à peu près 32% est favorable à la fin de l'élevage et, selon IPSOS en 2018, 15% des français pensent l'interdiction de l'élevage en France opportune.

c) Le fondement idéologique instable de l'action publique

L'idéologie qui mène à consommer de la viande se base sur nombre d'informations fausses. On dit communément que manger de la viande est nécessaire à la santé des enfants. Des études montrent pourtant que les végétariens vivent aussi longtemps que les non végétariens. Globalement, les apports en nutriments sont assez similaires selon les régimes alimentaires. 98% des enfants en France sont carencés en fibres. Or la viande n'apporte pas de fibres. Notre alimentation est, de manière générale, trop riche. L'idéologie qui pousse à la consommation de viande a été théorisée par une psychologue américaine. Il s'agit de l'idée selon laquelle le naturel est nécessairement bon, idéologie souvent nommée le carnisme. Les personnes ont par ailleurs tendance à sous-estimer les capacités cognitives et sensorielles des animaux d'élevage.

La viande cellulaire permet de dupliquer la viande dans des tubes de laboratoire. Le parti Europe Ecologie les Verts (EELV) y est défavorable car cette solution ne serait pas naturelle, ce qui implique qu'elle serait malsaine. Les études prospectives montrent que cela représenterait une quantité d'émission équivalente à celle de la production de porc, supérieure à celle du poulet.

Le projet alimentaire territorial (PAT) de Nantes Métropole ne mentionne malheureusement pas la végétalisation de l'alimentation. Seul l'alimentation biologique et locale sont envisagées, de même que l'élevage bovin extensif.

d) Les possibilités d'action publique

Plusieurs possibilités d'actions existent. Il faudrait commencer par arrêter de lutter contre la végétalisation, revoir les subventions directes et indirectes, appliquer le principe pollueur-payeur, agir sur la taxe sur la valeur ajoutée (TVA), limiter le poids des lobbies économiques, encadrer la publicité sur les produits nocifs, renforcer l'information du public avec le « nutri score », les programmes scolaires et des campagnes d'information, la formation des restaurateurs, les cantines publiques et scolaires, promouvoir la bienveillance envers les animaux et contrecarrer la justification idéologique de la consommation de viande.

2. Restitution des échanges

M. Friant-Perrot - Par rapport à la TVA : le problème est que c'est un impôt qui joue sur la valeur, les taxes qui jouent sur le volume et sur le pourcentage de sucre notamment pour le soda permettent d'adapter l'outil fiscal. Il faudrait affiner beaucoup l'outil fiscal pour s'attaquer à cela, beaucoup d'études européennes le montrent. Cela pose des difficultés pour modifier les comportements. La réforme de la TVA en Europe devrait permettre à l'avenir d'appliquer des taux plus faibles à certains produits notamment végétariens. La TVA sur les produits les plus délétères pourrait favoriser la consommation d'autres produits, le fléchage n'est possible que sur la taxe assise. Concernant les mentions sanitaires, des rapports montrent les limites des mentions sanitaires, il serait bien d'en tirer les enseignements pour savoir quels sont les outils en matière de marketing social pour le végétarisme qui sont les plus adaptés.

P-E. Bouillot - Cela peut-être un outil parmi d'autres, cela ramène de l'argent dans les caisses de l'Etat et il y a des moyens d'estimer ce que cela apporte dans tel ou tel secteur. Sans que ce soit exact, je pense que justement sur la diminution de la TVA particulièrement sur les légumineuses. Si on met une TVA zéro sur ceci, alors cela incitera les personnes à aller vers une plus grande consommation des fruits et légumes et des légumineuses. Dans les études scientifiques sont des comparatifs pour voir les effets placebo, si on n'avait pas augmenté la TVA sur l'alcool etc on ne peut pas le faire sur des populations aussi larges qu'en France. Si on augmente le prix, cela

Marine Friant-Perrot - il existe des seuils psychologiques, alors on change les habitudes de consommation. En Lituanie sur l'alcool il y a eu une politique très drastique et on a des modèles.

Pierre Etienne Bouillot - insiste sur la multitude de solutions possibles, qui doit mobiliser le droit mais pas que. C'est une éducation sur les impacts de l'alimentation et pas sur l'alimentation en tant que telle, qui est nécessaire.

Sur la distinction consommateur/citoyen, c'est en réalité la même personne, il est difficile d'en faire des distinctions. L'agent économique doit être rationnel, or quand cela touche à l'alimentation nous ne le sommes plus (on choisit vite ou alors on se laisse convaincre par un reportage de L214...), aussi nous n'avons pas accès à toutes les informations. Sur les programmes alimentaires territoriaux, dans une optique de DD c'est un OVNI, chaque collectivité territoriale peut y mettre différentes choses. D'un point de vue du végétarisme et sur le gaspillage alimentaire est intéressant à discuter, ils sont élaborés et il n'est pas imposé par la loi, le développement durable est saisi par la collectivité de la manière dont elle le souhaite.

Question du public - sur l'absence de repreneurs des terres agricoles, souvent rachetées par les mairies pour en faire des espaces urbanisés alors même que cela devrait devenir des forêts.

F. Mesguich - En France jusque dans les années 2000, la forêt progressait car on avait fait des progrès dans la productivité agricole, il y avait une déprise agricole permettant de libérer la place pour les forêts. Depuis les vingt dernières années, l'on arrive à une situation d'équilibre, on n'en perd pas, on n'en gagne pas. Avec le développement du végétarisme, le gain en productivité alimentaire (selon l'ANSES) est tel qu'il y aurait une libération agricole gigantesque de telle sorte qu'on ne pourrait pas les absorber dans les constructions de centres commerciaux ou de parkings. Si on passait à 100% d'alimentation végétale, on pourrait libérer les deux tiers des terres agricoles.

Question du public - Vous dites de contrecarrer la justification idéologique, certains parlent du savoir-faire de la viande, une tradition, il y a une justification économique également. Notamment par exemple le cas de la race charolaise qui fait partie du terroir français ?

F. Mesguich - Dans la justification de la consommation de viande, il y a la valeur tradition , qui est classée politiquement plus à droite. On est passé de 50% de consommation de poulet français, maintenant 15 à 25%. Si l'on arrête de produire en France pour produire à l'étranger dans des conditions encore pires, cela n'a aucun intérêt. Il faut donc agir sur plusieurs leviers, et il faut se poser la question de savoir si préserver le savoir-faire traditionnel nécessite des subventions, et à quelle hauteur.

On ne demande pas à un éleveur laitier qui s'est endetté pour son exploitation de changer de métier et de faire du lait de soja. Ce sont des choses qui se font progressivement, il y a le temps de l'urgence climatique et il y a le temps du changement social, malheureusement ce n'est pas le même.

Question - à l'échelle de l'UE et concernant la PAC, pourrait-on activer la procédure de coopération renforcée pour aller plus loin sur la question du végétarisme notamment ? L'échelle européenne est-elle bien la plus appropriée pour agir en la matière ?

P.E Bouillot - L'Europe reste un grand marché et les acteurs internationaux voudront venir sur ce territoire. La question des échelles est multiniveau, il y a une nécessité au plan international, si ce n'est d'avoir une force coercitive, au moins de donner un horizon. C'est l'horizon de la prospective qui offre le champ à de nouvelles idées.

— CONCLUSION —

Le déroulement de la conférence fut pour nous une réussite et son organisation a été pour nous très enrichissante. Cela nous a permis de vivre et de réaliser un colloque de sa conception à sa réalisation, avec toutes les difficultés qui peuvent s'y rattacher. Le sujet, fort intéressant, nous a rassemblé rapidement au-delà de nos différentes filières juridiques. Nous nous sommes vite entendus quant à ce que l'on voulait transmettre par ce colloque. En outre l'organisation avec un groupe conséquent ne fut pas chose aisée mais nous sommes satisfaits

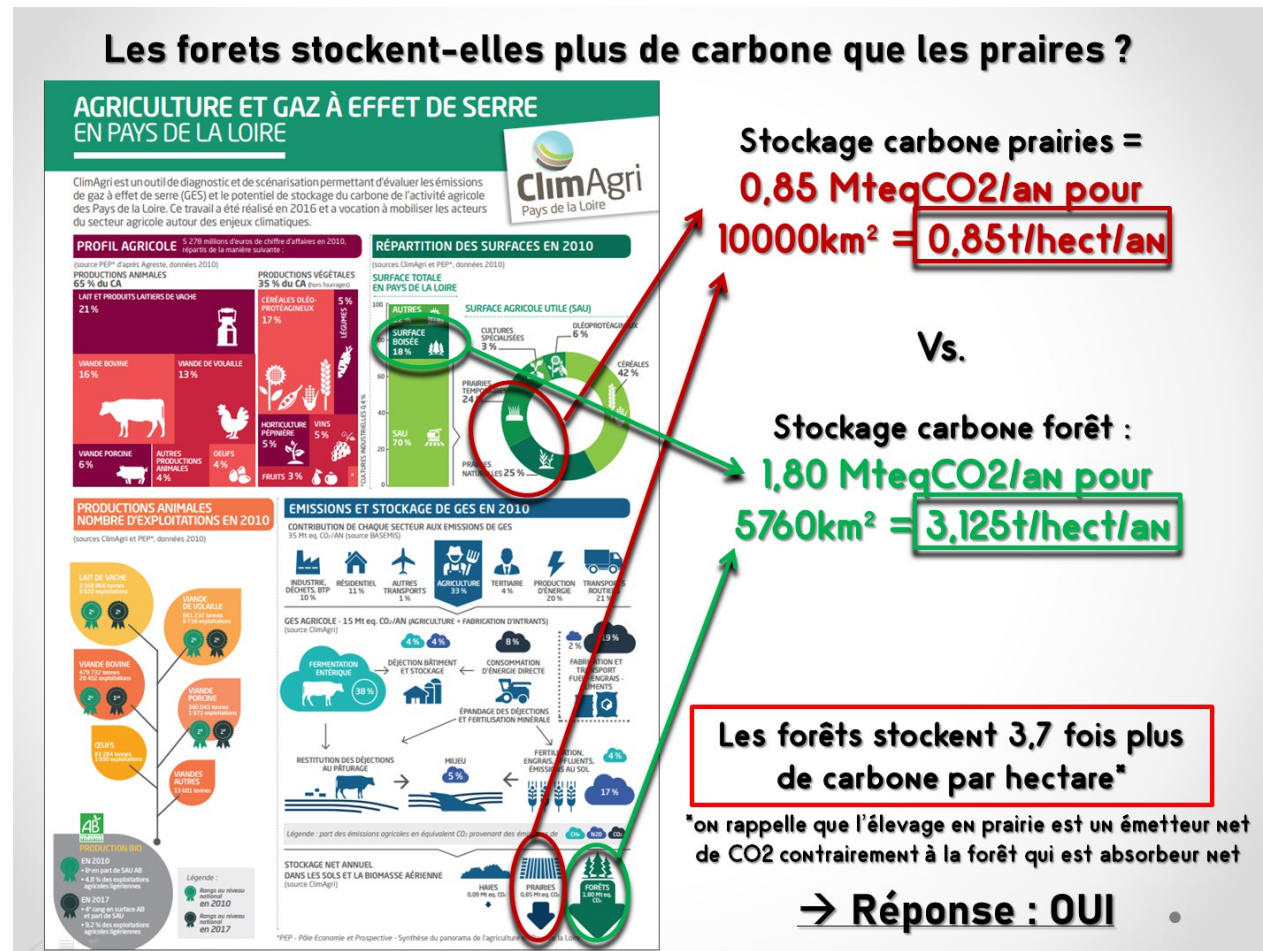
d'avoir mené à bien ce projet.

Cette journée interdisciplinaire nous aura permis de proposer des éléments de réponse à une problématique complexe, à savoir : *Les alternatives actuelles proposées par le marché de l'agroalimentaire respectent-elles les considérations éthiques et environnementales du végétarisme ?* La diversité des intervenants a pu nous fournir des points de vue différents de par leurs fonctions respectives, ce qui s'est révélé fructueux. Faisant intervenir et échanger les sciences sociales et les sciences naturelles, cette journée aura été, à notre sens, pleinement interdisciplinaire.

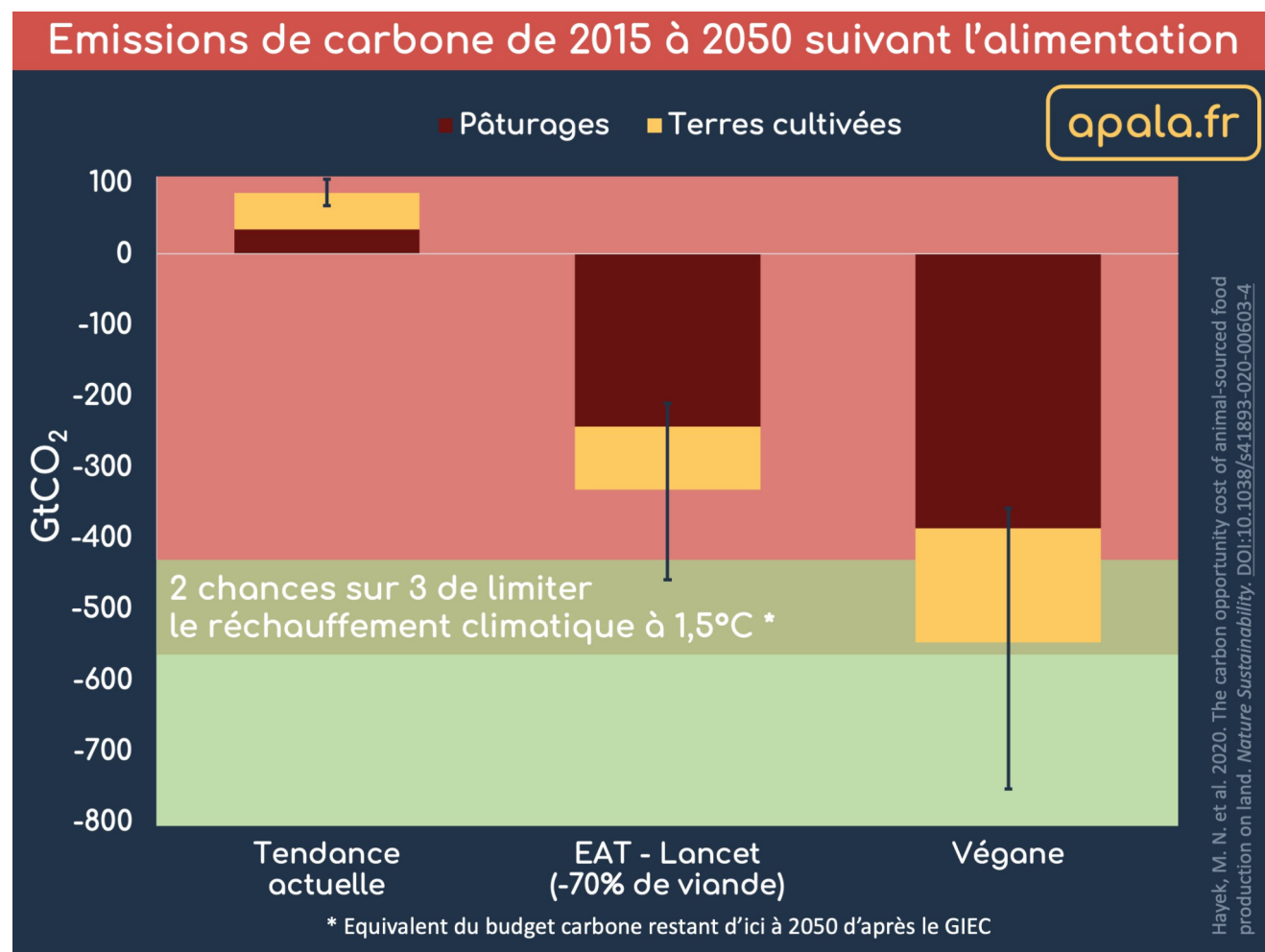
— ANNEXES —

ANNEXE I

Les forêts stockent-elles plus de carbone que les prairies ?



ANNEXE II



COLLOQUE

Alimentation et transition écologique

LES ENJEUX JURIDIQUES DU VEGETARISME

28 FÉVRIER 2022 - DE 14H À 17H30

Faculté de droit et des sciences politiques de Nantes

ENTREE LIBRE

Salle 133 (bâtiment A)



DCS
DROIT ET
CHANGEMENT SOCIAL

Nantes
Université

Journées interdisciplinaires
du développement durable



ORGANISATEURS

Encadrants

- **Marine FRIANT-PERROT**, Responsable du Master 2 Droit du Marché option agro-alimentaire
- **Gaëlle MOURIER-BOUCHON**, Responsable mission pour la Transition écologique de Nantes Université

Etudiants

- **Master 2 Droit du marché option agro-alimentaire**

BARD Marine, BARBU Alexane, NKUKULU Charlène, DIAKHATE Adja, ROUX Anaïs

- **Master 2 Droit de l'environnement et du développement durable**

POIRIER Apolline, SOLER Léa, DUHALDE Julien, MOLINA Zoé, CHARLOT Carole, LAPICQUE Marie, CHARRIER Elise, ANGER Andréa, SOULET Camille, GLODEAU Thelma, TIJOU Jules, MESSINA Matéo

PLAN D'ACCÈS

Faculté de droit et de sciences politiques
Chemin de la Censive du Tertre
44313 NANTES
Tel. 02 40 14 15 15

Tramway

De la gare SNCF, sortie Nord, prendre la ligne 1 vers François Mitterrand jusqu'à l'arrêt Commerce puis la ligne 2 vers Orvault-Grand-Val jusqu'à l'arrêt Facultés

Bus

Ligne C20 arrêt Fac de Lettres, ligne 80 et ligne E5 arrêt Fac de droit, ligne 26 arrêt Petit port, ligne 75 arrêt Facultés



PROGRAMME

13h45

Accueil des intervenants et du public

14h00

Introduction du sujet par les étudiants

14h15

Une émergence du concept de végétarisme - BERTHOLD Ronja • Union végétarienne européenne (intervention en visioconférence en anglais)

14h45

L'encadrement juridique du nouveau marché agroalimentaire végétarien - BOUILLOT Pierre-Etienne • AgroParisTech

15h15

Un nouveau marché agroalimentaire encore en construction : les aspirations environnementales et sanitaires du consommateur sont-elles satisfaites ? - CHATTY Youssef • CLCV

15h45

Pause-café

16h15

Table-ronde : Le secteur privé est-il capable de répondre seul aux enjeux environnementaux et éthiques liés au végétarisme : quel rôle pour les politiques publiques ?

- MESGUICH Frédéric • Association végétarienne de France

- CHATTY Youssef • CLCV

- BOUILLOT Pierre-Etienne • AgroParisTech

17h30

Conclusion et clôture de la conférence



Les régimes alimentaires visant à réduire ou supprimer les produits issus de l'élevage sont nombreux. Parmi eux, le végétarisme désigne le régime consistant à exclure de son alimentation toutes protéines d'origine animale. Chaque individu se tourne vers le végétarisme pour de multiples raisons, dont la santé, les convictions religieuses, les préoccupations relatives au bien-être des animaux ou encore le désir de manger de manière à éviter l'utilisation excessive des ressources environnementales. Ces dernières années, le végétarisme est devenu plus attrayant et plus accessible, notamment grâce à l'augmentation du nombre d'options de restauration végétarienne et à l'influence culinaire croissante des cultures ayant un régime alimentaire largement végétal.

Selon une étude IFOP réalisée en France en 2020, 40 % des personnes sondées affirment leur volonté de manger davantage des produits végétaux. Face à cette demande croissante de produits non-carnés, le marché de l'agroalimentaire s'est récemment emparé de la tendance végétarienne. Les acteurs historiques, spécialistes du bio et de la nutrition voient ainsi apparaître de nouveaux concurrents, généralistes de l'industrie agroalimentaire.

Les alternatives actuelles proposées par le marché de l'agroalimentaire respectent-elles les considérations éthiques et environnementales du végétarisme ?

— BIBLIOGRAPHIE SÉLECTIVE —

Revues scientifiques :

Bonnet C., Bouamra-Mechemache Z., Corre T.. An environmental tax towards more sustainable food: empirical evidence of the consumption of animal products in France. *Ecological Economics*, Elsevier, 2018, 147, pp.48-61, <https://www.sciencedirect.com/science/article/abs/pii/S0921800916304669?via%3Dihub>

Bouillot, P.-E., Enjeux juridiques de la transition protéique : le droit de la consommation aveugle aux enjeux de l'alimentation durable ?, *European Consumer Law Journal / Revue européenne de droit de la consommation (R.E.D.C.)*, Larcier, 2020, <http://hal.univ-nantes.fr/IRD/IRD-02472421v2.1>.

Brucker N., Sellier J. (trad.), L'histoire du concept du droit des animaux, du mouvement animaliste et du véganisme, *Allemagne d'aujourd'hui* 2019/4 (N° 230), pp. 140-156, <https://www.cairn.info/revue-allemande-d-aujourd-hui-2019-4-page-140.htm>.

Darmon Nicole, Vieux Florent, Soler Louis Georges , Touazi Djilali. Impact carbone et qualité nutritionnelle de l'alimentation en France. 2013, pp.185-197. [ffhal-02809922](https://hal.archives-ouvertes.fr/hal-02809922)

Di Concetto A., Friant-Perrot M., Le bien-être animal et l'information des consommateurs. *Revue de l'Union européenne*, Dalloz, 2021, pp.481.

Dossier thématique : “le végétarisme”, *Revue semestrielle de droit animalier*, Observatoire des mutations institutionnelles et juridiques, Université de Limoges, 2011.

Frey Olivier, Laisney Céline, « #Avocat, star ou victime des réseaux sociaux ? », dans : Sébastien Abis éd., *Le Déméter 2021*. IRIS éditions, « Hors collection », 2021, p. 237-249. DOI : 10.3917/iris.abis.2021.01.0239, <https://www-cairn-info.budistant.univ-nantes.fr/---page-237.htm>

Hayek, M.N., Harwatt, H., Ripple, W.J. *et al.* The carbon opportunity cost of animal-sourced food production on land. *Nat Sustain* 4, 21–24 (2021), <https://doi.org/10.1038/s41893-020-00603-4>

Kabouche N., Dubuisson-Quellier, S., Collaborer avec le marché : les stratégies des associations végétariennes en France, *Revue française de sociologie*, 61, 2021, pp.617-640. <https://doi.org/10.3917/rfs.614.0617>

Treich N. (2018). Veganomics : vers une approche économique du véganisme ?. *Revue française d'économie*, XXXIII, 3-48. <https://doi.org/10.3917/rfe.184.0003>

Sites internet :

France culture, Aux origines du végétarisme, 15/03/2019, <https://www.franceculture.fr/conferences/bibliotheque-publique-dinformation/aux-origines-du-veganisme>.

Université Paris-Saclay, Le bœuf n'a pas dit son dernier mot, 06 janvier 2022, <https://www.universite-paris-saclay.fr/actualites/le-boeuf-na-pas-dit-son-dernier-mot>.

Rapports et enquêtes :

Anses, Rapport d'appui scientifique et technique relatif aux fréquences alimentaires recommandées en restauration scolaire dans le cadre de l'expérimentation du menu végétarien (saisine 2020-SA-0101), Maisons-Alfort, septembre 2021, 47 pp.

CLCV, Enquête, *Alimentation : que valent les produits végétariens et végan ?* Dossier de presse, 28/09/2020.

Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes, Contrôle sur les denrées végétales destinées aux vegans, végétariens et végétaliens, 27/01/2020, <https://www.economie.gouv.fr/dgccrf/contrôle-sur-les-denrees-vegetales-destinees-aux-vegans-vegetariens-et-vegetaliens>

Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), Rôles, impacts et services issus de l'élevage en Europe, Rapport de l'Expertise scientifique collective réalisée par l'INRA à la demande des ministères en charge de l'Environnement et de l'Agriculture, et de l'Ademe, Novembre 2016

Intergovernmental Panel on Climate Change (IPCC) Special Report on Climate Change, Desertification, Land Degradation, Sustainable Land Management, Food Security, and Greenhouse gas fluxes in Terrestrial Ecosystems, Approved Draft, 07 August 2019.

Sources législatives, programmatiques et jurisprudentielles :

Commission européenne, Une stratégie "De la ferme à la table" pour un système alimentaire équitable, sain et respectueux de l'environnement, COM(2020) 381 final, Bruxelles, 20.5.2020, <https://eur-lex.europa.eu/legal-content/fr/TXT/?uri=CELEX:52020DC0381>.

Conseil d'État, 1ère / 6ème SSR, 20/03/2013, n° 354547, Inédit au recueil Lebon.

Cour européenne des droits de l'Homme, *Jakóbski c. Pologne*, 7.12.2010, 18429/06.

Cour de justice de l'Union européenne, 7ème chambre, 14 juin 2017, , Verband Sozialer Wettbewerb eV c/ TofuTown.com, affaire C-422/16, ECLI:EU:C:2017:458, <https://curia.europa.eu/juris/document/document.jsf?text=&docid=191704&pageIndex=0&doclang=fr&mode=req&dir=&occ=first&part=1&cid=235268>.

Loi n° 2015-177 du 16 février 2015 relative à la modernisation et à la simplification du droit et des procédures dans les domaines de la justice et des affaires intérieures, NOR : JUSX1326670L (*JORF* n°0040 du 17 février 2015).

Loi n° 2018-938 du 30 octobre 2018 pour l'équilibre des relations commerciales dans le secteur agricole et alimentaire et une alimentation saine, durable et accessible à tous, NOR : AGRX1736303L, (*JORF* n°0253 du 1 novembre 2018).

Loi n° 2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets, NOR : TREX2100379L (*JORF* n°0196 du 24 août 2021).

Proposition de Plan Stratégique National de la PAC 2023-2027, France, 22 décembre 2021, <https://agriculture.gouv.fr/telecharger/128846?token=6ada217e4174146a385a2542c1ceebe21c6b4b438e30d349917da762c5c7ff0>.

Règlement (CE) n° 178/2002 du Parlement européen et du Conseil du 28 janvier 2002 établissant les principes généraux et les prescriptions générales de la législation alimentaire, instituant l'Autorité européenne de sécurité des aliments et fixant des procédures relatives à la sécurité des denrées alimentaires (*JO L 31 du 1.2.2002, p. 1*).

Règlement (UE) n° 1308/2013 du Parlement européen et du Conseil du 17 décembre 2013 portant organisation commune des marchés des produits agricoles et abrogeant les règlements (CEE) no 922/72, (CEE) no 234/79, (CE) no 1037/2001 et (CE) no 1234/2007 du Conseil.

Règlement (UE) 2021/2115 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021 établissant des règles régissant l'aide aux plans stratégiques devant être établis par les États membres dans le cadre de la politique agricole commune (plans stratégiques relevant de la PAC) et financés par le Fonds européen agricole de garantie (FEAGA) et par le Fonds européen agricole pour le développement rural (Feader), et abrogeant les règlements (UE) no 1305/2013 et (UE) no 1307/2013, PE/64/2021/REV/1, (*JO L 435, 6.12.2021, p. 1–186*).

Règlement (UE) 2021/2117 du Parlement européen et du Conseil du 2 décembre 2021

modifiant les règlements (UE) no 1308/2013 portant organisation commune des marchés dans le secteur des produits agricoles, (UE) no 1151/2012 relatif aux systèmes de qualité applicables aux produits agricoles et aux denrées alimentaires, (UE) no 251/2014 concernant la définition, la description, la présentation, l'étiquetage et la protection des indications géographiques des produits vinicoles aromatisés et (UE) no 228/2013 portant mesures spécifiques dans le domaine de l'agriculture en faveur des régions ultrapériphériques de l'Union, PE/66/2021/REV/1 (*JO L 435*, 6.12.2021, p. 262–314).

Tribunal administratif de Paris, Association Pollinis France, Générations futures et L214, 1^{er} février 2022 n° 2006530, 2018140/3-1.